

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 77-24 du 4 Juin 1977

portant dissolution de la Société des
Fibres Textiles (SO.FI.TEX)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1976 ;
 - VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret n° 75-229 du 18 Septembre 1975 portant attributions et ré-organisation du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
 - VU le Décret n° 71-133/CP/MEP du 7 Juillet 1971 portant approbation des statuts de la Sociétés des Fibres Textiles (SOFITEX) ;
 - VU la Décision du Conseil des Ministres en sa séance du 28 Janvier 1976 ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Juin 1977 ;

ORDONNANCE :

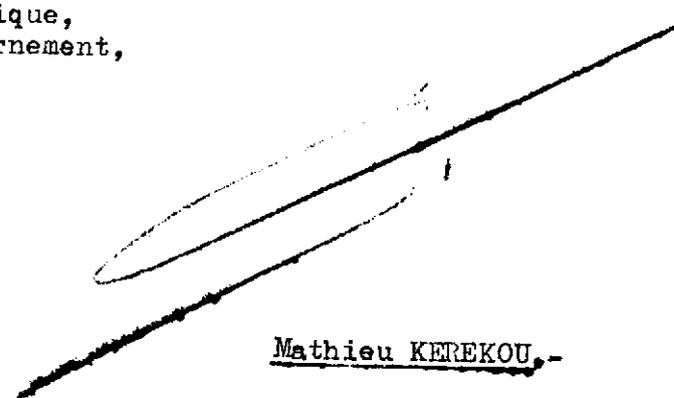
ARTICLE 1er :- La Société des Fibres Textiles (SO.FI.TEX) est dissoute.

ARTICLE 2 :- Les modalités de liquidation de la SO.FI.TEX seront déterminées par un décret pris en Conseil des Ministres.

ARTICLE 3 La Présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

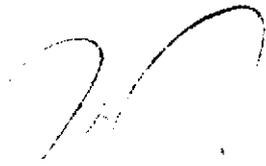
Fait à COTONOU, le 4 Juin 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU.-

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,



Philippe AKPO.-

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MDRAC 5 autres Ministères 14 SO,FI.TEX 5
DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEFE-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 UNB-FASJEP-BN 6 Chamb. Comm. 4
DI-Trésor 8 JORPB.-